

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2020. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 599 763,742 TND, un actif net de 7 568 059,271 TND et un bénéfice net trimestriel de 113 958,161 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 27 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-déc.-20	31-déc.-19
Portefeuille-titres	3.1	3 866 086,181	3 881 785,047
Obligations de sociétés		1 055 933,024	1 376 524,605
Emprunts d'Etat		2 480 975,157	2 505 260,442
Titres des Organismes de Placement Collectif		329 178,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 725 866,570	2 605 103,017
Placements monétaires		2 232 091,339	1 783 188,818
Disponibilités		1 493 775,231	821 914,199
Créances d'exploitation	3.5	7 810,991	9 069,312
Total Actif		7 599 763,742	6 495 957,376
Passif			
Opérateurs Créditeurs	3.6	12 820,727	12 181,037
Autres créiteurs divers	3.7	18 883,744	18 236,627
Total Passif		31 704,471	30 417,664
Actif net		7 568 059,271	6 465 539,712
Capital	3.8	7 149 733,169	6 126 842,339
Sommes distribuables	3.11	418 326,102	338 697,373
Sommes distribuables des exercices antérieurs		31,282	2,725
Sommes distribuables de la période		418 294,820	338 694,648
Actif net		7 568 059,271	6 465 539,712
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 599 763,742	6 495 957,376

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Octobre 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Octobre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Revenus du portefeuille titres	3.2	57 941,970	213 167,804	52 090,141	231 824,217
Revenus des obligations		25 008,380	82 114,316	19 031,731	92 273,326
Revenus des emprunts d'Etat		32 933,590	131 053,488	33 058,410	139 550,891
Revenus des placements monétaires	3.4	77 395,502	239 529,454	61 455,340	235 985,644
Revenus des billets de trésorerie		61 179,514	182 647,835	42 286,930	193 165,449
Revenus des certificats de dépôt		6 344,171	19 610,080	8 014,008	15 178,864
Revenus des comptes à vue		9 871,817	37 271,539	11 154,402	27 641,331
Total des revenus des placements		135 337,472	452 697,258	113 545,481	467 809,861
Intérêts des mises en pension	3.12	0,000	0,000	0,000	(6 557,983)
Charges de gestion des placements	3.9	(12 820,726)	(47 688,545)	(12 181,034)	(51 159,912)
Revenus nets des placements		122 516,746	405 008,713	101 364,447	410 091,966
Autres charges	3.10	(7 538,489)	(27 536,056)	(5 023,625)	(26 655,787)
Résultat d'exploitation		114 978,257	377 472,657	96 340,822	383 436,179
Régularisation du résultat d'exploitation		20 458,251	40 822,163	(52 378,985)	(44 741,531)
Sommes distribuables de la période		135 436,508	418 294,820	43 961,837	338 694,648
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(20 458,251)	(40 822,163)	52 378,985	44 741,531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 020,096)	(13 174,719)	(10 903,266)	(1 133,810)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0,000	82,390	6 318,000	(13 223,460)
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	(20,320)	(1 054,150)
Résultat net de la période		113 958,161	364 380,328	91 735,236	368 024,759

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Octobre 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Octobre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	113 958,161	364 380,328	91 735,236	368 024,759
Résultat d'exploitation	114 978,257	377 472,657	96 340,822	383 436,179
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 020,096)	(13 174,719)	(10 903,266)	(1 133,810)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	0,000	82,390	6 318,000	(13 223,460)
Frais de négociation de titres	0,000	0 ,000	(20,320)	(1 054,150)
Distributions de dividendes	0,000	(338 670,865)	0,000	(360 936,891)
Transaction sur capital	423 654,810	1 076 810,096	(1 184 302,928)	(1 243742,609)
Souscription	1 527 237,299	9 273 317,928	1 593 003,122	14 935 477,569
Capital	1 479 700,000	9 157 600,000	1 545 200,000	14 827 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(23 505,705)	(140 514,418)	(20 493,206)	(187 648,507)
Régularisation des sommes distribuables	71 043,004	256 232,346	68 296,328	295 326,076
Rachat	1 103 582,489	8 196 507,832	2 777 306,050	16 179 220,178
Capital	1 070 000,000	8 105 000,000	2 692 500,000	16 043 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(17 000,495)	(123 897,577)	(35 869,771)	(203 847,324)
Régularisation des sommes distribuables	50 582,984	215 405,409	120 675,821	340 067,502
Variation de l'actif net	537 612,971	1 102 519,559	(1 092 567,692)	(1 236 654,741)
Actif net				
En début de période	7 030 446,300	6 465 539,712	7 558 107,404	7 702 194,453
En fin de période	7 568 059,271	7 568 059,271	6 465 539,712	6 465 539,712
Nombre d'actions				
En début de période	68 559	62 130	73 603	74 282
En fin de période	72 656	72 656	62 130	62 130
Valeur liquidative	104,162	104,162	104,065	104,065
Taux de rendement de la période	1,576%	5,331%	1,342%	5,049%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2020	% actif
Titres OPCVM				
<u>Titres SICAV</u>		320 382,000	329 178,000	4,331%
SICAV AXIS TRÉSORERIE	3 000	320 382,000	329 178,000	4,331%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		1 029 017,010	1 055 933,024	13,894%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	20 464,060	20 729,454	0,273%
ATL 2019-1	1 000	80 000,000	80 508,800	1,059%
BH 2009-B	4 000	122 800,000	122 812,800	1,616%
BTE 2010-B	6 000	300 000,000	304 075,200	4,001%
BTE 2019-1	1 000	100 000,000	108 973,600	1,434%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	100 000,000	104 644,000	1,377%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	120 000,000	123 744,000	1,628%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	125 752,950	128 502,370	1,691%
UIB SUB 2015	1 500	60 000,000	61 942,800	0,815%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		2 625 746,000	2 480 975,157	32,645%
Obligations de l'Etat		3 173,500	3 321,666	0,044%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	46	2 190,000	2 296,715	0,030%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	983,500	1 024,951	0,013%
Bons du trésor assimilables		2 622 572,500	2 477 653,491	32,602%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 364	2 622 572,500	2 477 653,491	32,602%
TOTAL		3 975 146,260	3 866 086,181	50,871%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 213 167,804 TND pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées	57 941,970	213 167,804	52 090,141	231 824,217
Revenus des obligations de sociétés	<u>25 008,380</u>	<u>82 114,316</u>	<u>19 031,731</u>	<u>92 273,326</u>
- intérêts	25 008,380	82 114,316	19 031,731	92 273,326
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>32 933,590</u>	<u>131 053,488</u>	<u>33 058,410</u>	<u>139 550,891</u>
- intérêts	32 933,590	131 053,488	33 058,410	139 550,891
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	57 941,970	213 167,804	52 090,141	231 824,217

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 3 725 866,570 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		2 214 077,471	2 232 091,339	29,371%
Emetteur AMS				
Billets de trésorerie	1	245 811,803	246 399,345	3,242%
AMS 70J 22/12/2020 (11,00%)	1	245 811,803	246 399,345	3,242%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	391 204,674	398 175,279	5,239%
ELECTROSTAR 90J 06/10/2020 (11,00%)	1	293 576,642	299 780,201	3,945%
ELECTROSTAR 100J 29/11/2020 (11,00%)	1	97 628,032	98 395,078	1,295%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	534 437,299	543 509,401	7,152%
STEQ 120J 22/10/2020(11,00%)	1	534 437,299	543 509,401	7,152%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	1	543 378,933	544 687,157	7,167%
GIF 50J 22/12/2020 (11,00%)	1	543 378,933	544 687,157	7,167%
Emetteur TSB				
Certificat de dépôt	1	499 244,762	499 320,157	6,570%
TSB 10J 31/12/2020 (6 ,81%)	1	499 244,762	499 320,157	6,570%
Disponibilités		1 493 775,231	1 493 775,231	19,656%
Dépôts à vue		1 493 775,231	1 493 775,231	19,656%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		3 707 852,702	3 725 866,570	49,026%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 239 529,454 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Intérêts des billets de trésorerie	61 179,514	182 647,835	42 286,930	193 165,449
Intérêts des certificats de dépôt	6 344,171	19 610,080	8 014,008	15 178,864
Intérêts des comptes courants	9 871,817	37 271,539	11 154,402	27 641,331
TOTAL	77 395,502	239 529,454	61 455,340	235 985,644

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 7 810 ,991 TND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	10,991	69,312
Agios créditeurs à recevoir	7 800,000	9 000,000
TOTAL	7 810,991	9 069,312

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 12 820 ,727 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Rémunération Distributeurs	4 578,830	4 350,370
Rémunération Gestionnaire	5 494,595	5 220,439
Rémunération Dépositaire	2 747,302	2 610,228
TOTAL	12 820,727	12 181,037

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 18 883,744 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Redevance CMF	612,565	561,047
Provision jeton de présence	12 000,000	10 841,396
Honoraires commissaire aux comptes	6 130,160	6 757,690
TCL	141,019	76,494
TOTAL	18 883,744	18 236,627

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2020	
Montant (en nominal)	6 213 000,000
Nombre de titres	62 130
Nombre d'actionnaires	258
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	9 157 600,000
Nombre de titres émis	91 576
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	8 105 000,000
Nombre de titres rachetés	81 050
Capital au 31/12/2020	
Montant (en nominal)	7 265 600,000
Sommes non distribuables	-115 866,831
Montant du capital au 31/12/2020	7 149 733,169
Nombre de titres	72 656
Nombre d'actionnaires	220

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	8 796,000	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	- 21 970,719	-1 133,810
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	8 452,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	82,390	-21 675,460
Frais négociation de titres	0,000	-1 054,150
RÉSULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-13 092,329	-15 411,420
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 157,661	-86 945,058
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-140 514,418	-187 648,507
Régularisations sommes non distribuables rachats	123 897,577	203 847,324
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-115 866,831	-86 157,661

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 47 688,545 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 578,829	17 031,622	4 350,368	18 271,394
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 494,595	20 437,940	5 220,439	21 925,674
Rémunération dépositaire (TSB)	2 747,302	10 218,983	2 610,227	10 962,844
TOTAL	12 820,726	47 688,545	12 181,034	51 159,912

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 27 536,056 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération commissaire aux comptes	1 263,920	6 463,793	31,536	7 372,704
Redevance CMF	1 831,487	6 812,481	1 740,103	7 308,377
Jetons de présence	4 174,966	13 158,604	3 024,684	10 841,226
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000
Autres impôts	268,116	901,178	227,302	933,480
TOTAL	7 538,489	27 536,056	5 023,625	26 655,787

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	26 ,508	23,113	-18,339	31,282
Exercice n	377 472,657	256 209,233	-215 387,070	418 294,820
Sommes Distribuables				418 326,102

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

• Intérêts des mises en pensions

Ce poste affiche pour la période allant du 01.01 au 31.12.2020 un solde nul contre 6 557,983 TND pour la même période de l'exercice 2019, représentent les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2020, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.